

Au cœur de la Constituante



Quelle place pour nos Eglises?

■ Quel défi que d'inaugurer la rubrique «Forum de la Constituante» à l'heure où les commissions commencent à peine à siéger! Ou plutôt est-ce là une occasion de nous questionner sur les trois thèmes à traiter par la Commission 8, au sein de laquelle je suis un quinzième pensant?

L'idéal voudrait que les Eglises soient des communautés de partage à la manière de ce que vivaient les premiers chrétiens; néanmoins, elles sont devenues institutions, faites d'hommes et de femmes portant leur poids d'imperfections. Mais personne ne peut démentir leur rôle d'assemblées de croyants, et partant de pôles culturels et sociaux. Je pense là, entre autres, aux divers mouvements et œuvres d'entraide issus des Eglises: Caritas, Emmaüs, l'Action de Carême, Pain pour le prochain, l'Armée du Salut... Quelques exemples, loin d'être exhaustifs, des ramifications sociales de nos Eglises.

Que deviendraient nombre de sans-logis, de laissés-pour-compte sans ces différents centres d'accueil? L'Etat serait-il à même de subvenir à tant de besoins? Chacun a en mémoire le crash de Swissair à Halifax. A côté des psychologues (ô combien utiles!), les Eglises étaient présentes.

Quand je parle des Eglises, je pense également à toutes ces personnes laïques ou consacrées qui donnent de leur temps, de leur savoir et de leur être. Pour exemple, je citerais l'accompagnement aux mourants, mouvement né d'une réflexion ecclésiale dont le flambeau certes a été repris par d'autres groupements purement laïcs. Car il n'y a pas de monopole pour l'amour de l'autre. Qui d'entre nous n'a pas recours aux services de ces différentes Eglises et leurs ministres, ne serait-ce que lors de son mariage ou de l'ensevelissement d'un proche? D'où ma question: «A quel titre et selon quel statut la Constitution reconnaîtra-t-elle les différentes Eglises et communautés religieuses au vu de leurs multiples actes?»

«La politique nous rassemble en nous opposant: elle nous oppose sur la meilleure façon de nous rassembler.» André Comte-Sponville ne saurait mieux dire. Si les partis, forts parfois dans leur opposition, cherchent le bien commun de la société, ils confirmeront alors leur raison d'être: moteurs d'un système démocratique. L'Etat est-il prêt à reconnaître le rôle de ces partis politiques? A chacun d'entre eux sans doute maintenant de redéfinir sa fonction, d'être vecteur

d'éducation et formateur d'opinion pour le citoyen! Au politicien de se mettre au service de la collectivité avant même de satisfaire à son ambition personnelle!

La Commission 8 aura en outre l'avantage d'in-

ventorier les diverses associations culturelles, sportives, humanitaires, écologiques ou autres et d'en apprécier le rôle souvent méconnu afin d'évaluer à quel titre elles accomplissent des tâches d'intérêt public.

Ces quelques questionnements vous sont soumis à vous Fribourgeoises et Fribourgeois, car demain sera fait de vos réflexions d'aujourd'hui.

Marthe Grandjean-Jaquet (pdc, Sâles)

Les principes d'abord

■ Après deux séances de commission, il est difficile de faire un compte rendu sur l'avancement des travaux, car la première séance était consacrée à l'organisation interne de la commission, au rythme de travail et à fixer les dates des séances. La deuxième séance a servi à nous prononcer sur un avant-projet de loi sur les financements des partis politiques. Elle a également servi à définir quelles personnes et quels experts nous aimerions écouter.

Mes premières impressions après ces

séances sont que les sujets de notre commission sont complexes et abstraits et qu'il y a beaucoup de risques de croisement avec les autres commissions. Un sujet, qui sera certainement délicat, est celui des Eglises reconnues: car les mosaïques des religions dans le canton ont énormément changé ces dernières années. Quant au financement des partis, ça ne sera pas tellement débattu, car tout le monde est d'avis que l'Etat doit faire quelque chose pour aider les partis politiques.

Sans eux, en effet, la vie politique cantonale pourrait tomber dans le néant. En conclusion, je dirais qu'il faudra être très clair et que la Constitution devra poser les principes fondamentaux et non une liste infinie de détails. Notre commission est également consciente que nous n'allons pas réinventer la roue, mais par contre nous attendons des réactions et des idées nouvelles de la part de toute la population.

Jean-Pierre Philipona (prd, Echarlens)

Ecrivez-nous!

■ Lecteurs ou constituants, soyez les bienvenus dans cette nouvelle rubrique intitulée «Forum de la Constituante». Chaque dernier mardi du mois, *La Gruyère* donnera la parole à ceux qui veulent la prendre afin de nourrir le débat d'idées instauré par la révision constitutionnelle. Qu'attendez-vous des travaux de l'assemblée chargée de rédiger la nouvelle Constitution fribourgeoise? Quelle est votre charte idéale? Que doit-elle contenir?

Pour le 24 avril, nous vous suggérons de prolonger la réflexion initiée dans cette page par trois constituants du Sud fribourgeois qui ont accepté de réfléchir à l'avenir des associations, des partis politiques et des Eglises. Des thèmes au menu d'une des huit commissions de travail de la Constituante.

Ecrivez-nous à *La Gruyère*, «Forum de la Constituante», C.P. 352, 1630 Bulle 1, ou par message électronique à l'adresse redaction@lagruyere.ch.

GRU

Un soutien aux milieux associatifs

■ Il est très important aujourd'hui de prendre le temps de redéfinir et d'affiner les liens entre la société civile et l'Etat. Le développement de moyens de communications performants ainsi que l'ouverture au monde donnée par les médias nous apportent beaucoup. Cependant, l'homme aura toujours besoin de référents, de s'exprimer, de se situer dans son environnement proche et de se rencontrer. Aussi, la société civile doit se retrouver par le biais de milieux associatifs.

Cette entité de milieux associatifs peut avoir de multiples facettes. Cependant, deux cas des plus importants ont guidé mes recherches et permis

d'élaborer quelques pistes de réflexion.

Reconnaissance et financement des partis politiques: l'article 137 de la Constitution fédérale confère aux partis politiques un rôle dans la formation de l'opinion et de la volonté populaire. Ceux-ci sont des moteurs profitables au dialogue et permettent à notre démocratie de s'enrichir d'idées. Notre nouvelle Constitution devra reconnaître les partis politiques. Mais un large débat permettra dans le même temps de revenir sur la problématique de leur financement, déjà en discussion d'ailleurs.

En effet, une reconnaissance passe aussi par un soutien financier de

l'Etat. Dès lors, il me semble réaliste de demander que les collectivités publiques apportent une contribution plus étendue aux partis pour subvenir à leurs besoins lors d'élections ou de votations. Cependant, on devrait éviter d'aider un quelconque groupuscule extrémiste du style néonazi, qui lui ne peut rien apporter de positif. Ce soutien doit aussi s'accompagner d'une plus grande transparence dans les finances des partis qui ont tous en commun l'obligation de revaloriser les attitudes citoyennes.

Les Eglises, acteurs sociaux parmi d'autres: d'abord, il me semble important de réaffirmer l'importance de la sépara-

tion Eglise-Etat. Toutefois, celui-ci doit les reconnaître comme institutions d'intérêt public et garantir à toute personne le droit de choisir librement sa religion.

D'autre part, l'utilité du travail social des Eglises est largement reconnue. Elles jouent ainsi un rôle jugé favorable à l'ensemble de la communauté, y compris aux non-croyants. Dès lors, le refus de payer l'impôt ecclésiastique peut être considéré comme un geste égoïste. Cependant, les Eglises sont devenues aujourd'hui des acteurs parmi d'autres. Aussi, on pourrait instituer une «contribution communautaire» à payer par les personnes physiques ainsi

que les personnes morales.

Le revenu de cet impôt obligatoire financerait les activités des institutions aux activités de solidarité reconnues: Eglises, associations d'aide sociale, de coopération au développement ou autres ONG. Le contribuable désignerait le ou les destinataires de son impôt de solidarité. Tout organisme pourrait se faire admettre sur la liste des bénéficiaires dès lors qu'il apporte un certain nombre de garanties à spécifier. Le système aurait l'avantage de ne forcer personne à financer des Eglises diffusant des idées auxquelles il ne croit pas.

Gaëtan Emonet (ps, Remaufens)

BRÈVES

CO DE MORAT: INFORMER LES FUTURS CITOYENS. Les constituants du district du Lac, tous partis confondus, vont aller à la rencontre des élèves du CO de Morat. Ceux-là mêmes qui auront le droit de vote lorsque le projet de Constitution sera soumis au peuple, en principe en 2004. L'idée a germé dans l'esprit de Peter Bachmann (prd, Morat), instituteur à la retraite, qui en a parlé aux autres élus du district. Le passage dans les classes devrait se faire en principe au début 2002.

GROUPES D'INTÉRÊTS: PAS DE CLUB AGRICOLE. Des groupes d'intérêts, il n'y en a pas qu'au Grand Conseil, mais aussi autour de la Constituante. Trois ont déjà vu le jour à l'enseigne de «Langues et culture», «Di@logue-Femmes» et «Contact Jeunes» (*La Gruyère* du 4 et 11 janvier ainsi que du 1^{er} février). D'autres cercles un temps envisagés (club agricole, retraités) sont tombés à l'eau.